

ACTION N°16

DEFINIR UNE POLITIQUE COMMUNE DE TRAVAIL A DOMICILE

QUELLE EST NOTRE VOLONTÉ ?

Définir une politique commune de travail à domicile et repenser une planification commune des tâches ainsi que des moyens de communication de ces tâches aux élèves/parents.

QUEL EST NOTRE OBJECTIF ?

- Donner du sens aux apprentissages, et en particulier au travail à domicile (travail personnel que l'élève doit effectuer en dehors du temps de classe afin de mettre à l'épreuve son autonomie).
- Améliorer la gestion du travail à domicile en veillant à respecter un équilibre entre les disciplines.

COMMENT Y TRAVAILLONS-NOUS ?

- Organisation de groupes de travail pour définir une politique commune de travail à domicile en fonction du type d'études (enseignement de transition - enseignement de qualification - enseignement professionnel) : définition de la nature et de la visée du travail à domicile ainsi que des modalités de communication aux élèves/parents.
- Rédaction d'un document expliquant aux élèves/parents notre politique commune de travail à domicile.
- En début d'année scolaire, distribution du document et mise en application par l'équipe éducative des règles communes en matière de travail à domicile au sein de notre établissement.

